

## Demande de prestations de vieillesse

- Rente de vieillesse sans remboursement en cas de décès
- Rente de vieillesse avec remboursement en cas de décès et réduction des prestations de vieillesse / de décès
- Avec rente de conjoint expectative de 100 %
- Avoir de vieillesse sous forme de capital
- Perception partielle du capital CHF \_\_\_\_\_ . Le reste sous forme de rente

Données personnelles	
N° d'assurance .....	Date de naissance .....
Prénom .....	Date de la retraite .....
Nom .....	Etat civil .....
Employeur .....	Adresse privée .....
No de membre .....	Tél. privé .....

En cas de départ de Suisse, indiquez s.v.pl. l'adresse à l'étranger:

.....

.....

### Adresse de paiement de la rente

<b>Compte bancaire</b> <i>Versements à l'étranger: frais à la charge du destinataire.</i>
Nom de la banque .....
N° de clearing .....
NPA/Lieu .....
IBAN .....
détenteur du compte .....

<b>Compte postal</b>
N° .....

### Adresse de paiement du capital

<b>Compte bancaire</b> <i>Versements à l'étranger: frais à la charge du destinataire.</i>
Nom de la banque .....
N° de clearing .....
NPA/Lieu .....
IBAN .....
détenteur du compte .....

<b>Compte postal</b>
N° .....

**Veillez joindre les documents suivants:**

- Copie de la carte d'identité
- Attestation de domicile et d'état civil (document actuel)
- Confirmation de la part de la Commune que vous quittez la Suisse
- Attestations de formation, d'établissements d'enseignement et d'employeurs pour les enfants en formation (copies)

**Signatures et authentification officielle**

Signature de la personne assurée

Signature du conjoint/partenaire\*

*Nécessaires pour les versements en capital à partir de CHF 5'000.00*

*Authentification officielle des signatures*

*Timbre et signature de la commune ou d'un notaire.*

Lieu et date :

\* *En apposant ma signature, je déclare être d'accord avec le versement en capital des prestations de vieillesse de mon conjoint/partenaire.*

**Tous changements:**

de domicile, d'état civil, des coordonnées de versement ou cas de décès doivent être annoncés immédiatement à la PROMEA caisse de pension avec les documents officiels correspondants.

**Veillez aussi noter les points suivants:**

- En cas de domicile à l'étranger, une déduction de l'impôt à la source sera effectuée selon le pays.
- En cas de versements à l'étranger, les frais sont imputés au bénéficiaire. Il est donc judicieux de conserver un compte en Suisse.
- Avec le versement de la totalité des prestations de vieillesse sous forme de capital, toute prétention envers PROMEA caisse de pension devient caduque, entre autre le droit à la rente pour survivant et l'adaptation au renchérissement.
- Une fois le présent formulaire dûment signé et renvoyé, il n'est plus possible de modifier la répartition rente / capital ou la demande de rente avec remboursement.

**Taux de conversion sans remboursement.**

Lors du décès du bénéficiaire de la rente, le conjoint ou le partenaire a droit à 60 % de la rente de vieillesse.

**Taux de conversion avec remboursement.**

En cas de décès du bénéficiaire de la rente, le capital de couverture de la rente de vieillesse encore existant est versé aux ayants droit sous forme de capital-décès – après une éventuelle imputation du capital de couverture nécessaire à une rente de conjoint ou de partenaire.

**Taux de conversion avec une rente attendue de conjoint ou de partenaire de 100 %.**

Lors du décès du bénéficiaire de la rente, le conjoint ou le partenaire a droit à 100 % de la rente de vieillesse.